

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FLEURIEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAMPAERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Etaient présents : Mrs LAMPAERT Pierre, PAYANT Thierry, BIGNON Arnaud, CROSO Dominique, LAPLANCHE Gérard, SIRET Fabrice Mme SANVOISIN Anaïs, BESSON Christine, FLEURY Danielle, GAWRON Anne-Cécile, ROYET Séverine,

Mme SANVOISIN a été élue secrétaire de séance.

1- Visite des bâtiments communaux

Les élus sont invités à une visite des différents bâtiments communaux permettant ainsi aux nouveaux conseillers d'appréhender les propriétés communales.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2026 :

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mars est approuvé à l'unanimité.

3- Point sur les travaux 2026

Le maire fait état des différentes avancées sur les travaux 2026 :

3-1- Voirie : L'entreprise FAURE a fait parvenir son devis pour les travaux d'entretien sur différents chemins ruraux pour un montant de 10 464 € TTC. Il est précisé que les aqueducs appartiennent aux propriétaires des parcelles desservies. S'il est nécessaire de déposer un aqueduc cassé, ou dont le fil d'eau n'est adapté au fossé, le propriétaire a la réfection de ce dernier à sa charge. Il est néanmoins consenti que si les matériaux étaient fournis lors des travaux (tuyaux, remblais), la commune s'engageait à les remettre gratuitement en place. Les travaux sont acceptés et commande sera passée.

L'entreprise ADN a été rencontrée afin d'actualiser les devis établis en 2025 : chiffrage d'une partie de la route des Guillaumiers, modification sur le chemin des Merys ou seule la partie habitée sera reprise l'autre étant juste réparée. Un débroussaillage sera nécessaire pour le chemin de Tignat à l'angle maison Stoll où le fossé comblé a été envahi par la haie.

Les problèmes d'alimentation en pétrole suite au blocage du détroit d'Ormouz ont conduit à une augmentation de 40 % du prix du pétrole. Leurs prestations devraient suivre la même évolution.

La commission se réunira afin d'étudier les priorités et les travaux que le budget permettra.

Le conseil est informé que les cailloux ont été livrés par le SICTOM et mis en place dans le chemin de la Bougalerie.

Le panneau d'entrée d'agglomération de Fleuriel a été volé. Contact a été pris avec l'UTT de St Pourçain/Gannat qui doit le remplacer. Signalement leur a également été fait que plusieurs panneaux de cédez le passage sont également à terre.

3-2- Bâtiments : La climatisation de la cantine a été installée et est désormais fonctionnelle. Une information sera faite auprès de l'agent en charge de la cantine afin d'éviter des utilisations excessives et inadaptées.

La commune a été sollicitée pour l'aménagement d'accès pour les propriétés BUVAT et SAURON par le terrain de la vigne communale. Cette parcelle est traversée par un chemin qui dessert les logements communaux situés dans le passage de la Forge. Ce dernier, même s'il est ouvert et utilisé par beaucoup, est totalement privé. Autoriser la sortie d'autres propriétés sur ce dernier conduirait à changer sa destination et à le rendre public. Compte tenu des servitudes qui greffent certaines propriétés, une réflexion d'ensemble est nécessaire. La commission voirie se réunira pour étudier le projet dans son ensemble et proposer une solution à chaque riverain.

3-3- Eglise : Nous avons été relancés par la DRAC concernant la réalisation du diagnostic de l'église pour lequel nous avons sollicité une subvention. L'architecte sollicité a maintenu son tarif. Une confirmation de l'inscription de ces travaux dans notre budget 2026 a été faite et le dossier de subvention a été réactualisé.

Nous attendons un retour de la DRAC qui pourrait peut-être s'avérer favorable.

4- Modification budgétaires

Le maire présente les modifications budgétaires qu'il convient d'apporter au budget 2026 suite à la confirmation des dotations et des impositions. Les travaux à réaliser n'étant toujours finalisés faute de devis, les modifications seront prises lors du prochain conseil.

5- Questions diverses

5-1- Délégation au maire : La délibération de délégation de compétences au maire envoyée au contrôle de légalité a subi des observations de la Préfecture. Certaines délégations ne possédaient à priori pas de

limite ou de seuil. Il s'agit des compétences 1,7,8,10 et 11 listées dans la délibération. Après entretien avec les services de l'Etat, nous avons eu la confirmation que la notion de « limite des crédits inscrits au budget » constitue bien un seuil. Seule la contraction d'une ligne de trésorerie se trouve démunie de limite car elle n'est pas inscrite dans la comptabilité budgétaire. Le conseil décide de supprimer cette délégation de compétence sachant qu'il n'y a généralement pas d'urgence et qu'il sera amené à définir son montant.

5-2- Commission Communale des Impôts Directs : après chaque renouvellement des conseils municipaux, il convient de proposer 24 noms à l'administration fiscale afin qu'elle nomme les membres qui composeront la CCID (6 commissaires titulaires et 6 suppléants). Après délibération, le conseil municipal approuve la liste des contribuables ci-dessous :

M. Gérard BESSON	M. Hervé LEROY DE LA BRIERE	M. Sébastien PAYANT
Mme Marie-Hélène BIDAUD	Mme Aurélie LAPERCHE	M. Thierry PAYANT
M. Serge BIGNON	Mme Fabienne BARDOT	M. Thierry PEDERGNANA
Mme Nathalie COMPAGNAT	Mme Nathalie PAYANT	M. Roland PINET
M. Jean-Daniel DESTEMBERG	M. Thierry SERGERE	M. Jean-François GUICHARD
M. Bernard FLODROPS	M. Didier SIMONIN	M. Claude PERONNET
M. Wilfrid GAWRON	M. Fabrice SIRET	Mme Christine BELOT
M. Maxime ROYET	M. Roland SONZOGNI	M. Laurent BABET

Suite au webinaire sur la CCID, nous avons appris qu'une fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort allait avoir lieu en 2026, pour une imposition en 2027. Cette dernière vise à régulariser la situation des locaux d'habitation encore déclarés sans confort. Cette procédure sera réalisée par les services fiscaux, sans avis de la CCID.

5-3- : Acquisition de matériels pour le centre socioculturel : une mise à jour des équipements du centre socioculturel a été réalisée. Outre la remise à niveau de la vaisselle, divers petits matériels ont été achetés pour un montant de 1600 €. Le placard à vaisselle sera réorganisé et le contrat réactualisé sera désormais complété d'un inventaire détaillé.

Le devis avec CT ELEC doit être refait compte tenu des choix et modifications réalisés.

Contact sera pris avec l'entreprise MOUNIN pour la réparation du carrelage entre le local rangement et la salle qui se désagrège. Peut-être faire une ligne de grands carreaux comme entre les 2 salles.

La crémone de la porte entre l'entrée et la salle ne fonctionne plus. Si elle ne sert pas, peut-être vaudrait-il mieux l'enlever.

5-4- Personnel communal : Un entretien a eu lieu avec les élus de Chareil-Cintrat. La remise en cause de la mutualisation semble être actée de leur côté avec la possible création d'un poste d'agent technique à plein temps sur lequel pourrait postuler M. COMBARET. A ce jour, leur conseil municipal ne s'est pas encore prononcé en ce sens. La question de l'avenir du matériel en commun ne les avait pas traversés et devra également être réglée.

Même si les besoins sont importants en certaines périodes, un emploi à mi-temps avec l'intervention de l'ESAT pendant la période estivale reste la meilleure option pour Fleuriel. Si d'aventure M. COMBARET devait quitter son emploi, la recherche s'évererait plus difficile compte tenu du mi-temps. Peut-être serait-il intéressant de se rapprocher d'autres communes qui auraient des besoins également ?

La modification des horaires du secrétariat de mairie a également été évoquée. Le maire rappelle qu'une précédente modification avait été tentée pendant 1 mois à leur demande sans que celle-ci n'ait abouti à quoi que ce soit. La commune de Fleuriel restera donc sur ses horaires actuels.

5-5- Entretien avec la Gendarmerie : Plusieurs points ont été examinés, notamment :

- problématique BELOT : ces derniers sont intervenus à maintes reprises et les amendes infligées n'ont rien changé. Une pétition a été déposée en mairie par les habitants du hameau de la Bougalerie excédés par les feux qu'il réalise tous les jours et des fumées nauséabondes qui s'en dégagent. Son titre d'exploitant agricole lui permet de réaliser certains feux et il ne s'en prive pas.

Il a également été évoqué le problème de la vitesse. La gendarmerie mettra une attention particulière sur ce jeune conducteur en conduite accompagnée.

- problématique LAFFONT : cette personne a été hospitalisée et parallèlement, son habitation a été déclarée inhabitable par arrêté préfectoral. Ce dernier prévoyait un délai de 15 jours pour remédier aux problèmes les plus importants : remise en service de l'eau, remise aux normes de l'électricité et défrichage des abords permettant un accès au bâtiment. Le tuteur, l'association la Croix Marine, n'a à ce jour rien fait, arguant que personne ne reviendra. Si le retour peut-être une option, le non-entretien de l'habitation n'en est pas une eu égard aux risques qu'elle fait encourir aux propriétés voisines.

Un courrier sera fait à la Croix Marine pour les obliger à assumer leur rôle de tuteur.

- cas Fleishhaker : des désordres structurels sont apparus sur l'habitation depuis plusieurs années et font aujourd'hui craindre un effondrement de la maison. Le bâtiment étant situé en bord de voie communale, les utilisateurs du Chemin du Pavillon sont désormais sujet à des risques au vu de l'état du bâtiment (fissures importantes...) et la Commune pourrait être mise en cause.

Le propriétaire sera rencontré avant qu'un courrier ne lui soit envoyé. Une mise en sécurité pourra être réalisée avec la fermeture de la voie communale.

- stationnement sur la voie publique : depuis plusieurs années on dénote une augmentation des stationnements sur le domaine public, occasionnant des risques pour la circulation. Ce phénomène est relevé autant dans le bourg que dans les hameaux. Contact sera pris avec les principaux intéressés.

Un petit mot sera mis dans le Fleuriellois concernant le respect des horaires réglementant les bruits de voisinage.

5-6- Chenille processionnaire : Depuis le 26/03/2026, un arrêté préfectoral a été pris afin de limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne et leur prolifération.

Deux zones ont été définies eu égard à la présence humaine : zone 1- présence régulière et inévitable (habitations, parcs, jardins, terrain sport...) et zone 2 - moins fréquentée (forêts)

Un référent communal doit être nommé. Il est chargé de repérer la présence de ces espèces, informer les personnes sur les moyens de lutte, participer à la mise en œuvre de ces moyens et rendre compte au coordinateur régional.

Désormais, en cas de présence constatée, il convient de restreindre les accès sous 48 heures (zone 1, zone 2 si justifié), procéder ou faire procéder à la lutte sous un délai d'un mois (zone 1, zone 2 si justifié), mise en œuvre dans un délai de 6 mois d'un plan de prévention.

Un référent communal doit être désigné. Il aura en charge outre les moyens de lutte, de faire mettre en place les moyens de prévention par les propriétaires touchés par ce fléau. M. Pierre LAMPAERT est désigné référent.

5-7- Référent ERRE : l'AMR03 met un accent sur les sujets de l'égalité femmes/hommes et sur les violences intrafamiliales. Un dispositif Elus Ruraux Relais de l'Egalité (ERRE) a été mis en place. L'AMR03 souhaite qu'un référent soit nommé dans chaque commune.

Mme Séverine ROYET est désignée référente.

5-8- cérémonie du 8 mai : à l'issue de la commémoration aura lieu le traditionnel rassemblement citoyens. L'ESAT de St Hilaire fournira l'essentiel du buffet. L'association du Patrimoine Fleuriellois souhaiterait faire une présentation de leur arboretum juste après le défilé s'ils ont reçu les plaques signalétiques des arbres. Ce point reste à confirmer.

5-9- Réseau téléphonique : Orange vient de signifier à la Commune que le réseau télécom cuivre serait déposé à compter de 2030. Aucune information n'est obtenue sur l'éventuel déploiement de la fibre sur les secteurs qui en sont dépourvus.

6- Prochaine réunion

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre prochain. Le 5 juin, les conseils municipaux des communes de moins de 9 000 habitants devront se réunir pour élire leurs délégués et leurs suppléants chargés d'élire les sénateurs.

La réunion est donc fixée à 20h30 le vendredi 5 septembre.

Les sénateurs seront reçus en mairie le 30 avril prochain.

Ont signés les membres présents